

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Février 2020**

**OBJET : Subvention pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical en salle d'attente PMI.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2020, une subvention de fonctionnement pour un montant de 8 000 € à l'association A petits sons, pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical sur les maisons départementales de la solidarité de la Viste, du site du Castellas, du Nautile et du Vallon de Malpassé ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer avec l'association A petits sons, l'avenant selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**